

Charte Ethique de l'Association La Virgule

La charte éthique permet de clarifier et de partager les principes qui guident les actions de La Virgule. Elle témoigne de son engagement à mener ses activités de manière responsable, transparente et en accord avec ses valeurs, que sont l'humanité, le respect, l'engagement, la citoyenneté et l'indépendance

Mission

L'association La Virgule affronte la problématique des sans-abris à Lancy en offrant une gamme d'activités complémentaires et interconnectées, chacune contribuant à briser le cycle de la précarité et à accompagner les individus vers l'autonomie.

Activités

Hébergement relais

L'association propose des hébergements relais et de stabilisation avec un encadrement socio-éducatif individualisé pour 30 personnes sans-abri ou ayant un abris précaires pour une durée de 24 mois. Le but est de favoriser le processus d'insertion socio-professionnelle et de préparer à l'accès à un logement pérenne. L'hébergement est destiné à des femmes et des hommes sans enfants, autonomes et souhaitant s'engager dans un projet de (ré)-insertion sociale et professionnelle.

Travail social hors-murs

L'équipe de travailleurs sociaux effectue des tournées de rue sur Lancy, des suivis et accompagnements personnalisés. Le travail social hors-murs va à la rencontre des personnes les plus marginalisées là où elles se trouvent, dans la rue.

Distribution de soupe

La Virgule propose du mois de décembre au mois de mars une distribution de soupe deux fois par semaine. Il s'agit d'offrir en plus d'un repas chaud, un moment de partage et de convivialité pour rompre l'isolement en favorisant les échanges et en créant un lien social. La distribution de soupe accueille sans discrimination et sans restriction

Financement

La Virgule exerce son activité grâce aux donateurs privés ou institutionnels ainsi qu'à l'engagement d'entreprises partenaires ou sponsors.

L'association fait en sorte que les montants versés par les donateurs soient attribués à la réalisation de sa mission.

Les états financiers de l'association sont vérifiés chaque année par un organe de contrôle.

L'Association La Virgule, soucieuse de fonder son action sur des principes éthiques solides, s'engage à respecter les principes suivants dans ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.

En matière de communication

- Développer et entretenir une stratégie de communication cohérente et respectueuse des résidents-tes, des collaborateurs et des partenaires.
- Ne pas organiser de campagnes de communication provocantes, polémiques ou susceptibles de heurter la sensibilité du public.
- Communiquer de la manière la plus transparente possible avec ses différents partenaires et interlocuteurs.
- Développer des liens institutionnels avec des entreprises partenaires ou des sponsors tout en se refusant à devenir un argument de vente pour des produits ou services particuliers.
- Proscrire toute tonalité dramatique dans ses messages et veiller à en contenir la dimension émotionnelle.
- Ne pas autoriser l'exploitation commerciale de l'image, et de la voix des résidents.
- Demander aux résidents l'autorisation pour toute prise de vue et/ou de son les concernant
- Inscrire toute action communication dans l'esprit de la présente charte.

A l'égard des résidents

Former et encadrer les collaborateurs de la Virgule afin qu'ils agissent dans le respect des principes suivants :

- Respecter la dignité et les droits fondamentaux des résidents, en les plaçant au cœur de ses préoccupations et en les impliquant activement dans les décisions qui les concernent.
- S'engager à proposer un accompagnement personnalisé et bienveillant aux résidents, en tenant compte de leurs besoins spécifiques et en favorisant leur autonomie et leur épanouissement.
- Respecter la confidentialité des informations concernant les résidents et ne les divulguer qu'aux personnes dûment autorisées.
- Exercer leur activité auprès de tous les résidents, sans distinction d'origine, de religion, d'âge, de sexe, de condition, de maladie ou de handicap.

A l'égard des collaborateurs

- Reconnaître et valoriser ses collaborateurs, en leur offrant un environnement de travail sain et stimulant et en favorisant leur développement personnel et professionnel.
- Respecter les règles du travail en vigueur et garantir des conditions de travail décentes.
- Favoriser un dialogue social constructif avec ses collaborateurs et à prendre en compte leurs préoccupations.
- Protéger et défendre l'image des collaborateurs et assurer le développement continue de leurs compétences

A l'égard des entreprises sponsors et partenaires

- Ne pas solliciter ni accepter d'aide financière de la part de sociétés dont l'activité ne serait pas conforme aux valeurs éthiques de l'association
- Négocier les contrats conformément à la présente charte éthique dans le respect des lois en vigueur.
- Dans le cadre des contrats la liant à ses sponsors et partenaires, observer les principes suivants :
 - Communiquer à l'entreprise partenaire l'affectation des fonds qu'elle a versé à l'association.
 - Tenir l'entreprise partenaire régulièrement informée du développement de l'association.
 - Respecter la plus stricte confidentialité sur les informations protégées relatives à l'entreprise partenaire.
 - Contrôler de manière rigoureuse l'usage fait par le sponsor de l'identité institutionnelle de l'association. Toute utilisation doit, au préalable, recueillir l'agrément de l'association.
 - Respecter les directives du sponsor relatives à l'utilisation de son nom et de son image.
 - Durant toute la durée du contrat qui la lie à ses partenaires et sponsors, conserver tous les droits sur les photographies, sons, images, lesquels ne sont cédés qu'à titre provisoire pour un objet défini.

A l'égard des donateurs

- Ne jamais communiquer ni exploiter les adresses et autres coordonnées de ses donateurs.
- Ne pas publier les noms des donateurs, à moins qu'ils n'autorisent l'association à le faire.
- Respecter les lois nationales en vigueur en matière de traitement administratif et/ou fiscal des dons.
- Conserver de manière confidentielle toute information relative à ses donateurs.
- Respecter le désir des donateurs qui ne souhaitent recevoir aucun courrier ni aucune information relative à l'activité de l'association.

A l'égard des bénévoles

- Reconnaître et promouvoir l'engagement des bénévoles, en leur offrant un cadre d'action valorisant et en les formant à leurs missions.
- Fonder ses relations avec les bénévoles sur le respect mutuel et la collaboration, en favorisant le dialogue et l'échange.
- Soutenir et accompagner les bénévoles dans leurs missions, en leur fournissant les ressources

A l'égard du développement durable

- Réduire au maximum la production de déchets en optimisant nos processus et en privilégiant des solutions durables.
- Sensibiliser nos collaborateurs et nos résidents à minimiser le gaspillage de la nourriture et des ressources.
- Encourager la réutilisation et le recyclage des matériaux lorsque c'est possible.
- Mettre en place des solutions de tri des déchets efficaces et accessibles à tous.
- Favoriser l'inclusion sociale et la lutte contre les inégalités.

L'Association La Virgule est convaincue que le respect de ces principes éthiques est essentiel pour établir et maintenir des relations durables.

En signant cette charte, l'Association La Virgule s'engage à respecter les principes énoncés et à collaborer dans un esprit de confiance, de transparence et de responsabilité.

Septembre 2024

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the date.